Session ordinaire 2016-2017

JS/PK P.V. FI 32

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 08 mars 2017

Ordre du jour :

Demande du groupe politique CSV au sujet des suites de la Commission d'enquête Panama (PANA) du Parlement européen. Le Ministre des Finances sera présent à la réunion.

*

Présents : M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Claude Haagen, M. Claude Adam remplaçant M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. David Wagner, député *(observateur)*

M. Marc Baum, député

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

M. Bob Kieffer, du Ministère des Finances

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

Demande du groupe politique CSV au sujet des suites de la Commission d'enquête Panama (PANA) du Parlement européen. Le Ministre des Finances sera présent à la réunion.

Le Président de la Commission des Finances et du Budget remercie Monsieur le Ministre des Finances pour sa disponibilité et pour avoir répondu rapidement à une demande du groupe politique CSV qui désire d'urgence entendre ce dernier en ses explications au sujet

de ses déclarations publiques concernant l'absence d'acteurs privés invités par la Commission d'enquête PANA au Luxembourg. Il remercie aussi les membres de la Commission pour leur présence.

Un membre du groupe politique CSV explique la raison de cette convocation. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une mise en accusation, mais bien de clarifications demandées au ministre. Il explique que la radio 100,7 s'est récemment manifestée auprès des membres de son parti. Il rappelle les entrevues qui ont eu lieu jeudi, le 2 mars 2017, avec les membres de la Commission d'enquête PANA du Parlement européen[1]. Le membre du groupe politique CSV se réfère à la radio 100,7 qui avait présenté le 3 mars 2017 l'information que le Ministre des Finances aurait écrit à un avocat d'affaires pour lui déconseiller de rencontrer les membres de la Commission d'enquête PANA et que ceci serait en contradiction avec les déclarations publiques du ministre.

Le membre du groupe politique CSV poursuit et explique que, sur ce, le Ministre des Finances aurait répondu qu'il avait pris acte de ces affirmations, mais qu'il n'était pas du rôle du ministère des Finances d'intervenir. Le membre du groupe politique CSV précise que son parti partage ce point de vue. Il relève encore qu'un avocat d'affaires aurait été cité à la radio avec l'affirmation que le Gouvernement lui aurait déconseillé de participer à la Commission d'enquête. Un autre avocat aurait reçu par écrit ou oralement la recommandation de ne pas se rendre à la Commission d'enquête sur les « Panama papers ». Telles seraient notoirement les informations diffusées par la radio 100,7.

Le membre du groupe politique CSV pose la question à l'adresse du Ministre des Finances de savoir s'il maintient encore sa déclaration publique, à savoir qu'il ne lui appartient pas de s'immiscer, ou, s'il est vrai que le Ministre des Finances aurait suggéré à un ou plusieurs avocats d'affaires de ne pas se rendre à la Commission d'enquête. Si le dernier point était le cas, alors le membre du groupe politique CSV voudrait savoir pourquoi cela avait été suggéré et quelles en étaient les motivations. Une troisième question à l'adresse du Ministre des Finances est celle de savoir s'il est vrai qu'un courrier électronique a été adressé à un ou plusieurs avocats d'affaires. Si tel était le cas, alors le membre du groupe politique CSV demande que la Commission puisse voir ce courriel.

Monsieur le Ministre des Finances souligne qu'il a voulu donner rapidement suite à la demande du groupe politique CSV afin de donner des clarifications par rapport aux rumeurs qui circulent.

Concernant la question de savoir si le ministère des Finances a déconseillé à des banques ou des avocats d'accepter l'invitation de la Commission d'enquête PANA, Monsieur le Ministre des Finances rappelle qu'il avait déjà expliqué aux députés européens lors de son entrevue avec les membres de la Commission d'enquête qu'au Luxembourg, il n'appartient pas au ministère des Finances, et d'ailleurs pas non plus au Ministre des Finances, de dire à des acteurs privés ce qu'ils ont à faire ou à omettre. Il existe à ce sujet des lois qu'il faut respecter. Ce fut la réponse que le Ministre des Finances a donné à un membre de la Commission d'enquête, qui lui avait demandé s'il n'était pas possible d'intervenir auprès des professionnels du secteur afin qu'ils acceptent l'invitation qui leur était adressée.

Le Ministre des Finances explique ensuite le déroulement chronologique des événements. La radio 100,7 avait cité un avocat, jeudi le 2 mars 2017 à midi, et le Ministre en a eu connaissance plus tard dans l'après-midi, juste avant le commencement de la réunion avec les députés européens.

[1] Jeudi, le 2 mars 2017, les membres de la Commission d'enquête PANA du Parlement européen ont d'abord eu une entrevue avec le Ministre des Finances et le Ministre de la Justice, ensuite ils ont eu une entrevue avec les membres de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés.

Le Ministre des Finances, confronté alors par la radio avec ces dires, a refusé tout commentaire, car il ne pouvait pas savoir à ce moment d'où provenaient les informations ainsi présentées. Vu que les questions n'ont pas cessé, le Ministre s'est renseigné le lendemain au sein de son ministère sur le fond de ces affirmations.

Le Ministre des Finances poursuit et explique qu'il apparaît, qu'en date du 19 janvier 2017, une étude d'avocats a contacté le ministère des Finances pour se renseigner comment il fallait se comporter suite à une invitation de la Commission d'enquête PANA. Cette invitation de la part de la Commission d'enquête, adressée à l'étude en question, était formulée de manière générale, elle n'était pas nominative. La formule retenue fut celle de « Madame, Monsieur ». Ensuite, la lettre d'invitation demandait d'obtenir un contact, le 3 mars 2017, avec un représentant ou le CEO, suivant leurs disponibilités. Il s'agissait dès lors d'un texte tout à fait général qui était adressé au cabinet d'avocats. Le Ministre des Finances estime que la forme générale de l'invitation fut entre autres une des raisons pour lesquelles l'avocat s'est adressé au ministère et en particulier à un fonctionnaire, afin de demander ce qu'il devait en faire.

Le Ministre des Finances souligne encore qu'une des raisons pour lesquelles l'avocat en question avait pris contact avec le ministère des Finances est qu'il s'agit d'un avocat qui représente l'État luxembourgeois dans de nombreuses affaires ayant trait à des procès relatifs à des aides d'État et aux conséquences notamment du dossier « Luxleaks ».

Le Ministre des Finances explique que l'avocat en question s'était adressé à un fonctionnaire du ministère et que ce dernier lui avait répondu de ne plutôt pas y aller.

L'avocat en question aurait ensuite répondu que d'autres pourraient y aller.

Le Ministre des Finances précise que cet échange s'est fait par courrier électronique et s'étendait sur la période entre le 17 et le 22 janvier 2017. Il souligne qu'il s'agissait d'un échange entre un avocat et son client, à savoir, l'État luxembourgeois.

En guise de conclusion, le Ministre des Finances rappelle qu'il s'agit d'une situation particulière et d'un cas unique. L'avocat en cause est le seul avocat, la seule entreprise ou institution qui s'est adressé au ministère, justement parce que le ministère est son client et parce qu'il était conscient de l'existence de possibles conflits d'intérêts et de l'obligation de respecter certaines lois. C'est d'ailleurs, selon le Ministre des Finances, la raison pour laquelle le fonctionnaire, auquel l'avocat s'était adressé, a jugé que la démarche de celui-ci allait de soi.

Monsieur le Ministre des Finances note encore qu'il existe des contacts réguliers entre ce fonctionnaire et l'avocat.

Le Ministre des Finances souligne que le fonctionnaire n'a donné aucune instruction à l'avocat. Il n'a fait qu'un commentaire à la suite d'une question qui lui était soumise et qui comportait deux options : dois-je y aller ou non ? La réponse du fonctionnaire était donc de dire, de ne plutôt pas y aller. Le Ministre des Finances insiste qu'il n'appartient de toute façon ni à un fonctionnaire ni au Gouvernement de donner des instructions dans un pareil cas.

La réponse de l'avocat était d'ailleurs celle que ce qu'il comptait entreprendre serait de son propre choix.

Le Ministre des Finances précise qu'après vérification et selon ses informations, aucun autre avocat ne s'est adressé au ministère à ce sujet, et il souligne que le ministère des Finances l'a confirmé au cours des derniers jours.

En résumé, le Ministre des Finances répète qu'un seul avocat spécialisé s'est adressé à son client et qu'un fonctionnaire a fourni une réponse technique en songeant aux dossiers dont est chargé l'avocat et en considérant toutes les obligations et contraintes à respecter par l'avocat. Sa réponse était donc celle de ne plutôt pas y aller. Le fonctionnaire n'a pas dit qu'il était interdit d'y participer, il a juste exprimé une préférence.

Tels sont, suivant le Ministre des Finances, les faits.

Un membre du groupe politique CSV dit qu'il prend acte des clarifications exposées par le Ministre des Finances. Il constate que, pour autant qu'il le sache, l'avocat qui s'est adressé au ministère n'était pas celui initialement évoqué par la radio 100,7.

Le Ministre des Finances confirme qu'il ne s'agissait en effet pas de l'avocat initialement évoqué par la radio.

Le membre du groupe politique CSV revient sur l'émission de la radio 100,7 du 2 mars 2017 à midi et sur les affirmations qu'un avocat aurait faites à la radio, suivant lesquelles le Gouvernement lui aurait déconseillé de participer à une entrevue avec les enquêteurs du Parlement européen.

Le Ministre des Finances répond que cette présentation est pour lui un mystère. Il rappelle aussi que la radio 100,7 a démenti elle-même par la suite qu'en la personne de l'avocat d'affaires il s'agirait de celui dont elle avait initialement diffusé l'identité.

Un autre membre du groupe politique CSV demande au Ministre des Finances que celui-ci remette aux membres de la Commission des Finances et du Budget une copie du courrier électronique échangé entre le fonctionnaire et l'avocat.

Ce membre du groupe politique CSV ajoute qu'il est toutefois d'avis, que les affaires que l'avocat traite pour le compte de l'État n'ont pas de rapport avec l'objet des travaux de la Commission d'enquête PANA et que les députés européens voulaient avoir une entrevue avec l'avocat en question, au même titre qu'avec d'autres avocats d'affaires pour savoir comment les intermédiaires ont géré à l'époque les « entreprises Panama » dans leurs cabinets. Il estime qu'il n'y a donc pas eu de lien direct avec un dossier concernant des intérêts de l'État luxembourgeois. Le membre du groupe politique CSV voudrait dès lors savoir pourquoi le fonctionnaire du ministère des Finances a pu y voir un conflit d'intérêts.
Le même membre du groupe politique CSV demande encore au Ministre des Finances de savoir si ce dernier fut informé du fait qu'il existait une demande d'informations de la part de l'avocat à l'adresse du ministère et si la réponse était coordonnée avec le Ministre des Finances.

Le Ministre des Finances dit au sujet de la fourniture des documents demandés qu'il est d'avis qu'il n'a pas le droit de les communiquer, faute de quoi il contreviendrait à la législation réglant la protection des relations entre les avocats et leurs clients. Monsieur le Ministre des Finances estime qu'il a été transparent au maximum dans ses explications.

Concernant la deuxième question lui adressée, le Ministre des Finances considère que l'invitation de la Commission d'enquête PANA n'était pas spécifiquement adressée à l'avocat en question, mais à l'étude d'avocats. Il aurait dès lors été possible que l'avocat en question délègue un autre partenaire de son cabinet à l'entrevue avec les députés européens. Le

Ministre des Finances estime qu'une telle façon de procéder aurait vraisemblablement été la plus favorable.

Au sujet de la troisième question lui adressée, Monsieur le Ministre des Finances regrette de ne pas avoir été informé. Il explique que du point de vue du fonctionnaire concerné, la demande que celui-ci avait reçue de la part de l'avocat faisait pour lui partie des affaires courantes, étant donné le contact régulier qu'il a avec cet avocat.

Un membre de la sensibilité politique déi Lénk déclare qu'il a du mal à accepter les explications fournies par Monsieur le Ministre des Finances et notamment avec la nuance entre les termes « instruction » et « commentaire ». Il estime que le fonctionnaire en question n'évolue pas dans une sphère apolitique et il se demande quelle est la volonté du Gouvernement en matière de transparence concernant l'objet des travaux de la Commission d'enquête PANA. Un commentaire fait par un fonctionnaire devrait correspondre à la volonté politique du Gouvernement, qui, auparavant, a déclaré vouloir coopérer avec la Commission d'enquête. Le membre de la sensibilité politique déi Lénk demande si le Gouvernement n'est pas d'avis qu'il faudrait assurer un maximum de transparence en la matière. Il demande aussi si le Gouvernement pense qu'il s'agit d'une approche positive lorsqu'un Secrétaire d'État, membre du Gouvernement, décline l'invitation à un entretien avec les membres de la Commission d'enquête PANA, que les députés européens lui avaient adressée.

Le Ministre des Finances insiste pour répondre directement aux questions précédentes. Il souligne que toute la transparence a été faite dans ce dossier et que le Parlement a reçu de la part du ministère des Finances toutes les informations relatives à l'entrevue avec la Commission d'enquête PANA. La transparence n'est, dès lors, pas seulement une intention du Gouvernement, mais il s'agit, selon le Ministre des Finances, d'une véritable politique du Gouvernement, la transparence étant dans l'intérêt du pays.

Le Ministre des Finances constate encore qu'un député européen a déclaré, avant l'entrevue du 2 mars 2017, sur son site web ainsi que dans une conférence de presse, des choses matériellement fausses. Il y prétendait que le Luxembourg bloquerait différents dossiers au niveau européen en matière de transparence, alors qu'en fait, une semaine avant ces affirmations, le Conseil Ecofin avait statué à ce sujet à l'unanimité.

Le Ministre des Finances rappelle que le fonctionnaire du ministère des Finances avait fait un commentaire technique et qu'il ne s'est pas posé une autre question. C'est la raison pour laquelle, selon l'orateur, le fonctionnaire ne l'a pas informé, vu les contacts suivis qui existent avec l'avocat en question.

Concernant la question posée au sujet du Secrétaire d'État, le Ministre des Finances ne se prononce pas, il estime qu'il s'agit d'une question qui ne concerne que le Secrétaire d'État. Le Ministre des Finances suppose toutefois, sans en connaître la réponse, que le Secrétaire d'État a aussi tout au plus reçu une lettre d'invitation passe-partout, non nominative.

Un membre du groupe politique LSAP précise que le Secrétaire d'État avait expliqué en marge d'une autre réunion ne pas avoir reçu un courriel d'invitation. Il rappelle aussi la circonstance que les députés européens de la Commission d'enquête PANA ont seulement appris à l'occasion de leur entrevue avec la Commission des Finances et du Budget que l'ancien avocat et député était devenu entretemps Secrétaire d'État.

Un autre membre du groupe politique LSAP insiste sur la relation de confidentialité qui lie un avocat et son client. Il rappelle aussi que le mandat de la Commission d'enquête est un mandat large et permet aux enquêteurs de se saisir d'affaires pouvant aller au-delà des « Panama papers » au sens strict. Le membre du groupe politique LSAP estime qu'en règle

générale, il est normal qu'un avocat demande à son client s'il peut participer à une entrevue, telle qu'elle est visée dans le cas présent. De plus, il s'agirait d'une situation inconfortable si l'avocat avait délégué une autre personne de son étude à ce rendez-vous, car les informations sur bon nombre d'autres dossiers que ces avocats traitent avec l'État sont présentes au sein de l'étude. Il estime qu'il est normal d'un point de vue juridique, dans une situation aussi sensible, qu'un client dise à son avocat qu'il préfère que celui-ci ne se rende pas à un tel rendez-vous. À cela s'ajoute, dans ce cas particulier, encore un volet politique. Savoir ce qu'on peut dire dans une pareille situation est alors une affaire de jugement.

Le Ministre des Finances approuve les remarques qui précèdent. Il rappelle qu'en effet, lors de son entrevue avec les ministres, la Commission d'enquête, en interprétant son mandat, a confronté le Gouvernement avec des affaires qui n'étaient pas liées directement aux « Panama papers » et qu'ils se situaient en marge de ce dossier. Un élément du mandat de la Commission d'enquête permettait en effet de déborder sur le sujet. Le Ministre des Finances précise qu'il n'a, dans un tel cas, jamais refusé le dialogue. Il précise qu'il a choisi d'être transparent et proactif. Selon son appréciation, la réunion entre les ministres et les députés européens de la Commission d'enquête PANA s'est bien déroulée.

Un membre du groupe politique CSV dit qu'il convient de respecter la confidentialité et le fait que l'échange de courriers électroniques ne puisse être communiqué, mais il donne toutefois à considérer que ces courriels ont atterri dans les mains de la presse. Il met en exergue le fait que la presse est informée d'un courriel interne et pas les membres de la commission parlementaire.

Le Président de la Commission des Finances et du Budget estime qu'il ne s'agit en aucun cas d'une procédure normale que la presse soit en possession de ce genre de documents. Il constate toutefois que le Ministre des Finances ne peut pas faire abstraction de la législation en la matière.

Le Ministre des Finances précise que la presse est en possession dudit courriel, mais ne l'a pas publié. Donc le nom de l'avocat en question n'a pas abouti sur la place publique. Si le Gouvernement rendait maintenant public ce courriel, alors il viendrait à légitimer en quelque sorte cette circonstance malheureuse et grave.

Un membre du groupe politique CSV dit qu'il peut comprendre qu'un risque de conflit d'intérêts ait pu exister dans le chef de l'avocat, mais si tel était le cas, alors il ne peut pas admettre que ce conflit d'intérêts cesse d'exister dans le cas de figure où un membre du cabinet d'avocats remplace son collègue à l'entrevue avec les députés européens. Le membre du groupe politique CSV ne suit pas le Ministre des Finances dans son appréciation qu'un tel remplacement eut été judicieux.

Le membre du groupe politique CSV estime que la déclaration du Ministre des Finances faite à la presse, à savoir qu'il n'allait pas s'immiscer, ne fut pas heureuse. Il demande de savoir si le ministre n'était pas en connaissance des courriels du fonctionnaire au moment où la presse l'avait interviewé.

Le Ministre des Finances évoque rapidement qu'il n'a pas d'opinion arrêtée quant à la question si un remplacement d'un avocat par un membre de son cabinet eut été judicieux ou plutôt défavorable.

Quant à la question du moment où il a obtenu connaissance des faits, le Ministre des Finances dit qu'il n'était pas encore informé au moment où la presse le confrontait avec ces questions. Ce n'est que plus tard qu'il a découvert les faits. Le ministre rappelle que lors du point de presse à l'issue de la réunion avec la Commission d'enquête PANA, lorsqu'il fut confronté avec les affirmations d'un avocat diffusées à l'heure de midi de ce jeudi par la

radio 100,7, le Ministre ne voulait pas donner de commentaire, justement parce qu'il pensait à ce moment qu'il devait d'abord s'informer sur les faits.

Un membre de la sensibilité politique déi Lénk s'étonne du caractère apparemment absolu du secret professionnel qui semble lier la profession des avocats. Il soulève que justement la démarche de la Commission d'enquête PANA a comme objet d'analyser de façon critique ce genre de règles et leurs conséquences. Quant à la protection des sources d'informations, il estime que les journalistes ne peuvent pas dévoiler leurs sources, mais que la source elle-même, donc l'État, peut se manifester. Les membres de la Commission des Finances et du Budget réagissent et soulignent qu'en l'occurrence l'État n'est justement pas la source.

Un membre du groupe politique LSAP estime que la question du secret professionnel des avocats en matière fiscale peut se discuter. À ce sujet, il évoque que la chambre des avocats a conseillé à ses membres de ne pas dévoiler l'identité de leurs clients suite à la requête de l'administration fiscale, en réaction à la publication des « Panama papers ». Le membre du groupe politique LSAP souligne qu'il s'agit toutefois d'une autre chose si la confidentialité entre un avocat et son client est en jeu dans une affaire pénale. L'obligation du secret professionnel y est plus marquée. Ce membre du groupe politique LSAP rappelle encore qu'un avocat d'affaires de renom n'hésite pas à faire des déclarations publiques et à participer à des débats, ce qui tend à relativiser l'aspect du secret professionnel dont il est question ici.

Le Président de la Commission des Finances et du Budget remercie Monsieur le Ministre des Finances. Il estime que toutes les questions ont obtenu une réponse et que le dossier est clos.

Une demande de la part du groupe politique LSAP à l'adresse du Ministre des Finances sera traitée ultérieurement.[2]

Luxembourg, le 15 mars 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

Le Président,
Eugène Berger

Annexe :

Groupe politique CSV : Demande de convocation d'urgence d'une réunion au sujet de la visite d'une délégation de la Commission Panama (PANA) du Parlement européen au Luxembourg

[2] Groupe politique LSAP : Demande du 6 mars 2017 de mise à l'ordre du jour de la Commission des Finances et du Budget.

Groupe politique CSV : Demande de convocation d'urgence d'une réunion au sujet de la visite d'une délégation de la Commission Panama (PANA) du Parlement européen au Luxembourg

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Finances et du Budget
- aux Membres de la Conférence des Présidents
- à M. le Ministre des Finances
- à M. le Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 7 mars 2017.
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

CSV
FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
07 MARS 2017

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 7 mars 2017

Concerne : Commission Panama – Mission d'enquête au Luxembourg

Monsieur le Président,

Suivant des informations parues dans la presse, Monsieur le Ministre des Finances n'aurait pas dit toute la vérité au sujet de l'absence d'acteurs privés invités par la commission Panama (PANA) du Parlement européen lors de la visite d'une délégation de cette commission au Luxembourg. En effet, contrairement à ses déclarations publiques, Monsieur le Ministre aurait recommandé à au moins un avocat d'affaires de ne pas assister auxdites réunions.

Afin de faire toute la lumière sur cette affaire, nous souhaiterions voir d'urgence convoquer une réunion de la Commission des Finances et du Budget pour entendre Monsieur le Ministre en ses explications. Nous insistons par ailleurs à ce que Monsieur le Ministre communique d'ores et déjà aux députés l'échange de courriels, ainsi que toute autre correspondance qu'il a eus avec le(s) avocat(s) d'affaires en vue de l'entrevue avec la commission PANA.

Nous vous saurions enfin gré de bien vouloir continuer la présente à Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Claude Wiseler
Président du groupe

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député